

Séez, le mardi 10 octobre 2023

Conseil communautaire de la communauté de communes de Haute Tarentaise



Le cinquième conseil communautaire de l'année s'est déroulé mercredi 04 octobre 2023 à la salle « La Savoyarde » à Séez. En introduction, M. Yannick AMET, Président de la CCHT, a donné la parole à M. Gérard THIEVENAZ, chargé de développement chez AGATE (Agence Alpine des territoires), venu présenter aux élus les principes de la charte départementale « Pour une Montagne de Confort » ; l'occasion de rappeler que les besoins d'accessibilité concernent tous types de familles et pas uniquement celles touchées par le handicap.

La CCHT s'engage à accompagner les communes adoptant la charte départementale « Pour une Montagne de Confort »

M. Thierry GAIDE, conseiller délégué à l'accessibilité et au handicap a rappelé aux membres du conseil communautaire, les principes et objectifs de l'adhésion à la charte départementale « Pour une Montagne de Confort » permettant une démarche de développement de confort d'usage sur le territoire.

L'adoption de cette charte par les collectivités volontaires vise la montée en qualité des offres territoriales accessibles ciblant une grande diversité de personnes en situation de handicap. Cette démarche de confort d'usage (fonctionnalité des offres et services proposés), systématiquement analysée et partagée, servira l'ensemble des populations locales et touristiques.

La communauté de communes de Haute Tarentaise s'engagera aux côtés des communes locales volontaires lors de la signature de la charte départementale le 12 octobre prochain, à l'école de musique à Bourg Saint Maurice, en présence du Président du conseil départemental, M. Hervé GAYMARD.

L'adhésion de la communauté de communes de Haute Tarentaise à la charte « Pour une Montagne de Confort » démontre sa volonté d'accompagner de manière transversale et durable les communes, dans le développement et la promotion d'une offre touristique complète et accessible. L'objectif est de créer un environnement montagnard accueillant pour un large éventail de personnes, favorisant ainsi conjointement le tourisme, le bien-être des habitants et l'inclusion sociale.

Le Contrat Territorial Jeunesse pour la période 2023-2027, validé par le conseil départemental

M. Yannick AMET, Président de la communauté de communes de Haute Tarentaise, a rappelé qu'un projet de Contrat Territorial Jeunesse a été piloté par la commission intercommunale Enfance-Jeunesse-Sport, dans le cadre du partenariat entre le Département de la Savoie et la CCHT, pour participer à l'éducation et à l'émancipation des jeunes.

Le Contrat Territorial Jeunesse a été considéré recevable et conforme aux orientations fixées par le Département, suite à une conduite opérationnelle d'actions menées par la communauté de communes de Haute Tarentaise. Les élus ont approuvé la convention précisant les conditions et montants d'aide attribués pour la période 2023-2027.

Motion de soutien à la candidature commune de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et de la Région Sud pour les Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver 2030

M. Yannick AMET, Président de la communauté de communes de Haute Tarentaise, a présenté la motion de soutien à la candidature commune de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et de la Région Sud pour les Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver 2030. Il a rappelé que la montagne française regroupe un ensemble de communes « support de stations » constituant un poumon économique essentiel pour notre pays et faisant du domaine skiable français le premier au monde. Et d'ajouter qu'accueillir un événement aussi universel que les Jeux Olympiques et Paralympiques est une chance à la hauteur du rayonnement international de nos stations de montagne.

L'Association Nationale des Maires des Stations de Montagne invite l'ensemble des communes « support de stations » de montagne françaises à s'associer à ce mouvement pour faire de cette candidature une chance pour la France.

Le prochain Conseil Communautaire aura lieu le mercredi 22 novembre 2023 à 18h00, dans la salle du rez-de-chaussée de l'École de musique, à Bourg Saint Maurice. L'ensemble des délibérations est disponible en ligne sur le site www.hautetarentaise.fr

CONTACT Presse : Céline CLÈRE, Responsable Communication
Ligne directe **04.79.41.09.86** | Mobile **06.72.29.65.62**
communication@hautetarentaise.fr
